

**Document 1 : L'école de la République.**

L'école doit assurer la réussite de tous les élèves. L'école contribue à l'égalité des chances à travers des programmes d'enseignement et des examens nationaux. Elle le fait en même temps en apportant des réponses différenciées aux difficultés d'apprentissage.

*Eduscol.fr, 2015.*

**Document 2 : Le règlement intérieur du collège Fantin-Latour , Grenoble.**

Tout élève a droit à une scolarité gratuite, à une aide financière si le besoin l'exige. Il a le droit d'être respecté par les autres élèves, les professeurs, les assistants d'éducation. Tous les élèves doivent être traités dans le même esprit d'égalité, sans aucune distinction, qu'elle soit de race, de couleur, de sexe, d'âge ou d'opinion.

**Document 3 : L'école, c'est pour tous.**

Assurer l'accès de tous au savoir est l'une des missions fondamentales de la République. En théorie, chaque enfant devrait pouvoir faire les études qu'il souhaite à condition qu'il s'en donne les moyens. En pratique, les enfants ne sont pas tout à fait égaux. 90 % des enfants d'enseignants observés en sixième en 1995 ont obtenu le bac sept années plus tard en moyenne, contre 40 % des enfants d'ouvriers non qualifiés. De même, ces derniers ne représentent que 7 % des inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles alors que les enfants de cadres supérieurs constituent la moitié de ces élèves.

<https://www.inegalites.fr/L-ecole-mission-egalite-2486>